



Usufruit et nu-propriété

Par **Harrypotter**, le **30/12/2016** à **21:16**

Bonjour,

je suis nu-proprétaire avec mon frère de la maison familiale composée de deux appartements, il s'est installé dans le deuxième avec sa compagne et son enfant à elle avec l'accord de ma mère qui est usufruitière et qui vit dans le premier, il lui donne 500 euros par mois et ne paye aucune facture à côté de ça.

Suis-je en droit de lui réclamer une indemnité ?

Peut-il me demander de payer pour l'entretien de la maison ?

[s]Merci.[/s]